

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202408/13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation et
d'affichage : 20/08/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 août à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 17**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 août 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRESENTS : GANDON Sébastien, HUBERT Florence, LANDRY Jacques, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, PRE Julien, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES

Mme ANNIC Ann qui donne pouvoir à Mme ROPARS Martine
M ANNIC Régis donne pouvoir à Mme HUBERT Florence
Mme HULOT Valérie donne pouvoir à M URIEN Jean-Pierre
M LEBouc Jacky donne pouvoir à Mme ROBIN Murielle
M LEFFRAY Stéphane donne pouvoir à M BRETEAU Franck

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Les opérations d'ordre de cessions ouvrent automatiquement des crédits. Toutefois, pour une comptabilité sincère et transparente, ces opérations feront l'objet de prévisions budgétaires. Cette étape a pour objectif de procéder à des ajustements sur le budget principal, détaillés dans le tableau ci-dessous

Fonctionnement		Investissement	
Dépense		Dépenses	
6751 - Valeurs comptable des immobilisations cédées	17 472,00 €	192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	16 222,00 €
Total	17 472,00 €	Total	16 222,00 €
Recettes		Recettes	
7761 - Différences sur rél.(négatives) reprises au compte de résultat	16 222,00 €	2157 - Matériel et outillage technique	17 472,00 €
7751 - Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	1 250,00 €	024 - Produit des cessions d'immobilisations	-1 250,00 €
Total	17 472,00 €	Total	16 222,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative N°1

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 30/08/2024